

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ ET
DE LA COHÉSION SOCIALE

Tél. 03 20 66 58 15

Fax. 03 20 66 58 35

DECISION

DEC/2024/AS/57

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec le partenaire GCSMS Défi Autonomie Séniors portant sur la mise en place d'un parcours prévention santé, adapté aux besoins des seniors dans le cadre du programme d'animations seniors de la Ville.

DECIDE

ARTICLE 1 : de passer avec Défi Autonomie Séniors, sis au 33, rue du Grand But - 59160 CAPINGHEM, une convention de partenariat portant sur la mise en place d'un parcours santé adapté aux seniors, dans le cadre du programme d'animations seniors de la Ville en 2024.

ARTICLE 2 : La prestation consistera à dispenser :

- 4 modules d'initiation de marche avec bâtons qui se dérouleront dans les sentiers pédestres de la ville de Hem.
- 5 modules d'atelier mémoire qui se dérouleront à la Salle des Fêtes, 36 rue du Général Leclerc à Hem.

Les dates et horaires convenus sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement, après consultation de la structure.

ARTICLE 3 : La convention est établie à titre gratuit.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

